

85/674 du 6/05/85

(D) ECRET N° /MP-CNSEE-DAF

portant titularisation et nomination
au titre de l'année 1981 de Monsieur
BIAMPANDOU MAMPOUYA, Ingénieur Statis-
ticien de 2^e échelon Stagiaire des
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Statisti-
que)

(/ ISAS :

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/80 portant amendement
de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires de la ca-
tégorie A I ;
(/u le décret n° 63/410 du 12-12-63 portant statut
commun des cadres du personnel technique des Services de la
Statistique ;
(/u le décret n° 63/81 du 26-3-63 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoir-
es que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
(/u le décret n° 65/170 du 25-6-65 règlementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du
5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomi-
nation du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/858 du 13-8-84 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/860 du 20-8-84 portant orga-
nisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le procès-verbal de la Commission Administra-
tive Paritaire d'avancement en date du 10 Décembre 1983 ;

(D) E C R E T E :

.../...

D.F.P.

D.G.B.

D.C.F.

ARTICLE 1ER.- : Monsieur BIAMPANDOU MAMPOUYA, Ingénieur Statisticien de 2^e échelon Stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) en service au Ministère des Mines et Energie à Brazzaville est titularisé et nommé au titre de l'année 1981 au 2^e échelon de son grade, indice 940 pour compter du 8-10-81 :

ACC = Néant.

ARTICLE 2.- : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 8 MAI 1985

Par le Premier Ministre,

- Ange Edouard POUNGUI -

Le Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances et du Budget,

Pierre MOUSSA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIOMA -

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DFP..... 2
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- MP..... 2
- DOSSIER DFP..... 3
- DOSSIER CNSEE..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGG/BC..... 2/18